



Huissiers de justice associés

12/14, blvd du Grand Cerf 86003 POITIERS CEDEX
30 rue du Commerce 86400 CIVRAY
31 bis rue du Marché 86300 CHAUVIGNY
Tél : 05 49 41 10 16
poitiers@aurik.fr

111 av. Maréchal Leclerc 86100 CHATELLERAULT
31 rue Renaudot 86200 LOUDUN
35 rue Edgar Quinet 86170 NEUVILLE DE POITOU
Tél : 05 49 21 02 72
chatel@aurik.fr

Consulter notre site internet : www.aurik.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

ET le VINGT SIX JUILLET de 14 heures 30 à 16 heures,

A LA REQUETE DE :

BNP PARIBAS, Société Anonyme au capital de 2 . 499. 597.122 euros, immatriculée sous le numéro 662 042 449 au registre du commerce et des sociétés de PARIS, dont le siège social est à PARIS (75009) 16 Boulevard des Italiens, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège social,

Agissant en vertu de :

De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Didier LAMBURU, notaire associé à PREUILLY SUR CLAISE (37), en date du 2 juillet 2018 contenant vente et prêt,
D'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception en date du 11 janvier 2020 par la BNP PARIBAS à
D'un courrier adressé par la BNP PARIBAS en recommandé avec accusé de réception en date du 9 juin 2020 à notifiant l'exigibilité anticipée dudit prêt,

Et d'un commandement de payer valant saisie immobilière avec sommation signifié le 15 juillet 2022 par acte de Maître Léticia SAILLE, huissier de justice associé membre de l'office d'huissier de justice MYHUISSIER dont le siège social est à PONTOISE 95300 9 Place Saint Louis,

A l'effet de dresser un procès-verbal de description d'un appartement portant le numéro de lot 3 du règlement de copropriété au premier étage dans un immeuble 1 rue Chanoine de Villeneuve et 32 rue de l'Angelarde, objet de la procédure de saisie immobilière diligentée par la banque requérante à l'encontre de

Je, **Pascale LANGLO** – Huissier de Justice, associée de la SAS AURIK – en son bureau annexe, 111 avenue du Maréchal Leclerc à 86108 CHATELLERAULT, soussignée,

Certifie m'être rendue ce jour à CHATELLERAULT 1 Rue Chanoine de Villeneuve et 32 rue de l'Angelarde au premier étage dans l'appartement portant le numéro 3 du règlement de copropriété,

Là étant,

Accompagnée de Mme VEZIN Rachel, Cabinet ALIZE DIAGNOSTICS à CHATELLERAULT,

J'ai dressé les constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Le logement, objet de la saisie immobilière , est situé au premier étage d'un immeuble 1 rue Chanoine de Villeneuve et 32 rue de l'Angelarde cadastré Section CX numéro 297 pour 03 a et 31 ca.

Le logement porte le numéro de lot 3 du règlement de copropriété.

Le règlement de copropriété contenant état descriptif de division a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître Valérie ROBLIN-LAUBERTIE , notaire à PREUILLY SUR CLAISE en date du 6 juin 2017 publié au service de la publicité foncière de POITIERS 2 le 26 juin 2017 8604P02 Volume 2017 P numéro 1608.

Il s'agit d'un appartement situé au premier étage de type F2 ainsi que les 320/1000ièmes des parties communes générales et les 438/10 000ièmes des charges de chauffage..





Sur place, je frappe à la porte du logement et la locataire , Mme Riestra Carmen, m'ouvre la porte et m'autorise à effectuer l'objet de ma mission.

Mme VEZIN et moi-même commençons à 14 heures 30 nos opérations de descriptif et de diagnostic.

NATURE ET ETAT APPARENT DES EQUIPEMENTS

Chauffage	GAZ DE VILLE
Cuisine aménagée	NON juste un évier
Sanitaires	OUI
Chauffe-eau	OUI

NATURE ET ETAT DE CHAQUE PIECE

SEJOUR AVEC COIN CUISINE

La porte du logement est en bois plein peint.

Elle est équipée d'une serrure et d'un verrou.

Le sol est recouvert d'un parquet bois peint en gris.

Les murs sont recouverts d'une peinture.

Le plafond est peint.

Trois fenêtres deux vantaux double vitrage en PVC blanc équipées d'un système d'oscillo-battant.

En extérieur, des persiennes en PVC blanc sur les trois fenêtres.

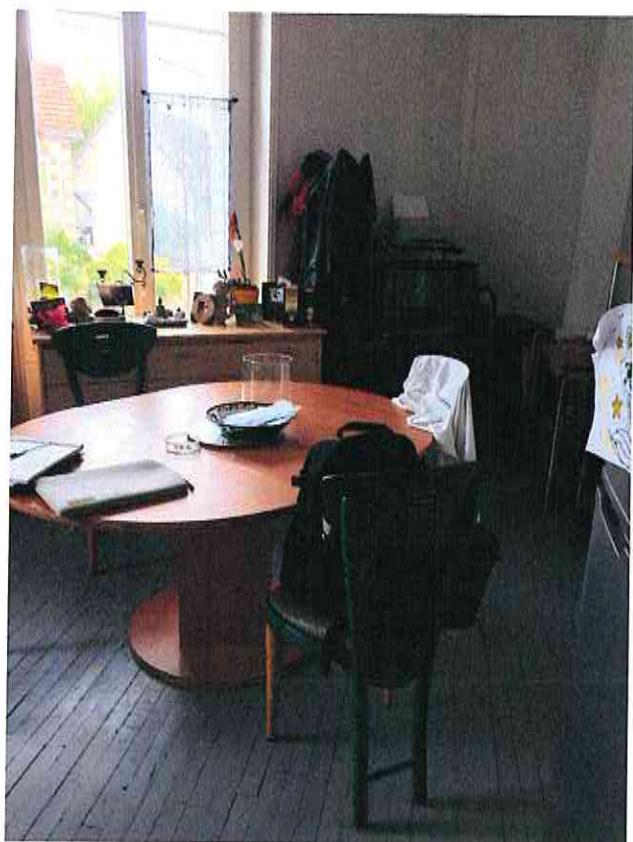
Trois radiateurs gaz en fonte.

COIN CUISINE

Le sol, les murs et le plafond sont identiques au surplus de la pièce.

Présence d'un évier en inox un bac posé sur un meuble en bois mélaminé blanc deux portes.

Un plan de travail en bois stratifié vert.







SALLE D'EAU

Le sol est recouvert d'un linoléum imitation parquet.

Les murs sont recouverts d'une peinture , d'une fibre et d'une faïence murale.

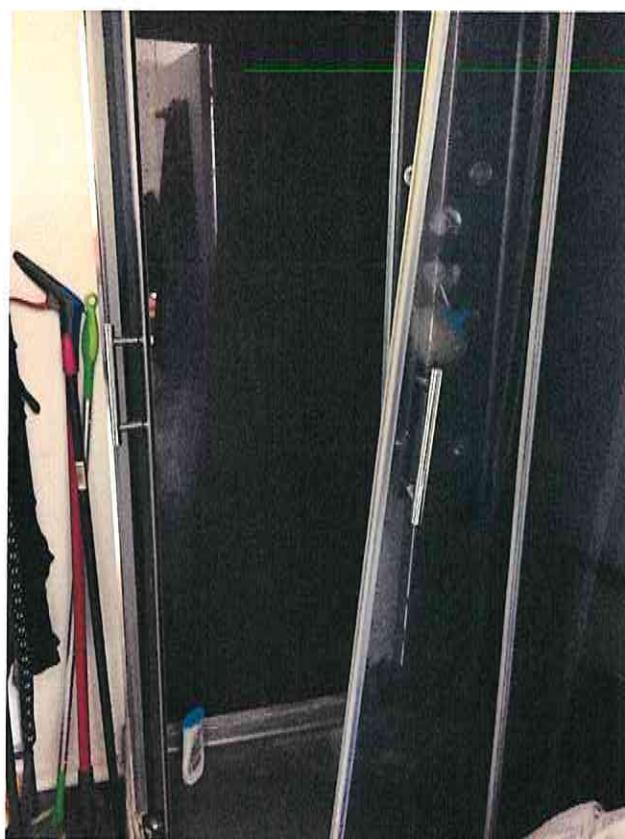
Le plafond est peint.

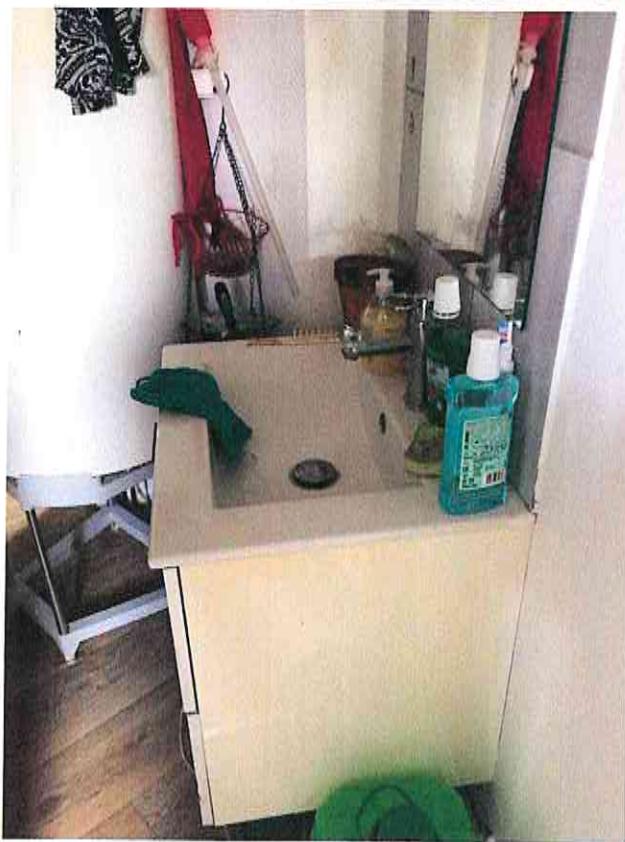
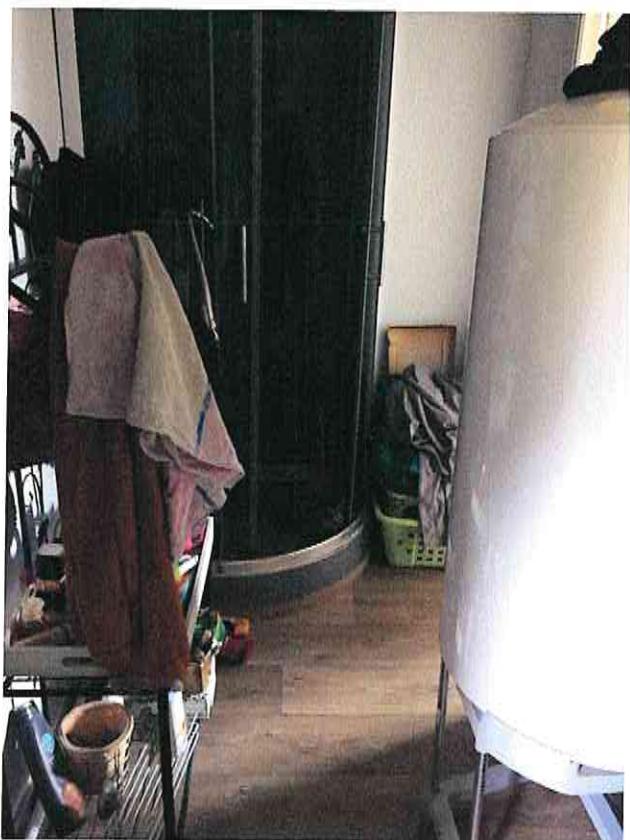
Equipements présents dans la salle d'eau :

Une cabine de douche,

Une vasque posée sur un petit meuble en bois mélaminé blanc.

Un ballon d'eau chaude.





TOILETTES

Cette pièce est située dans le prolongement de la salle d'eau.

Le sol est identique à celui de la salle d'eau.

Les murs et le plafond sont peints.

Une petite fenêtre en PVC double vitrage un vantail.

Absence de persiennes ;

Une cuvette de toilettes .

Une porte en bois plein peint.



SALON

Le sol est recouvert d'un parquet bois ancien.

Les murs sont recouverts d'un papier peint .

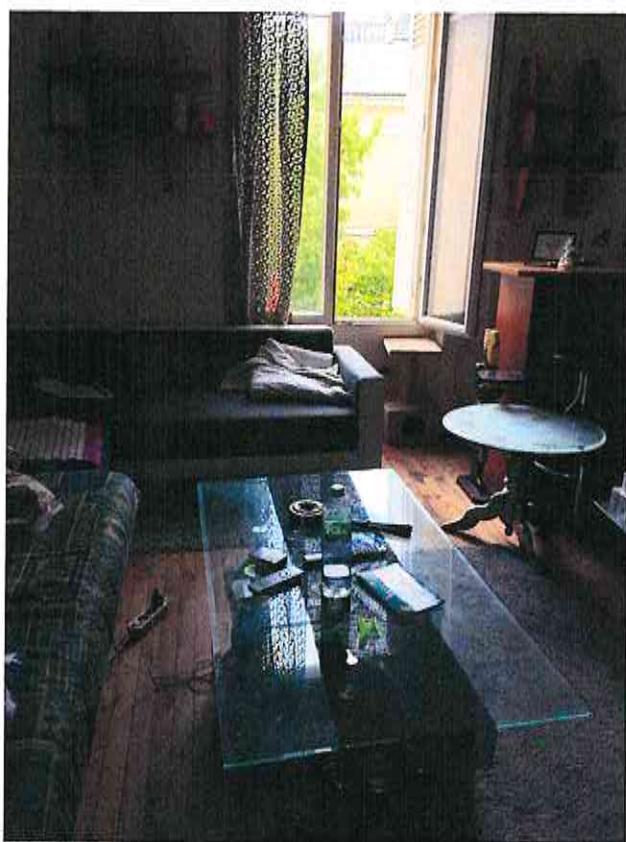
Le plafond est peint.

Un radiateur gaz en fonte.

Deux fenêtres en PVC blanc deux vantaux double vitrage.

Des persiennes en extérieur sur les deux fenêtres.

Au fond à droite, un grand placard fermé par deux portes en bois plein peint avec à l'intérieur des étagères de rangement.





CHAMBRE

Le sol est recouvert du même parquet bois ancien.

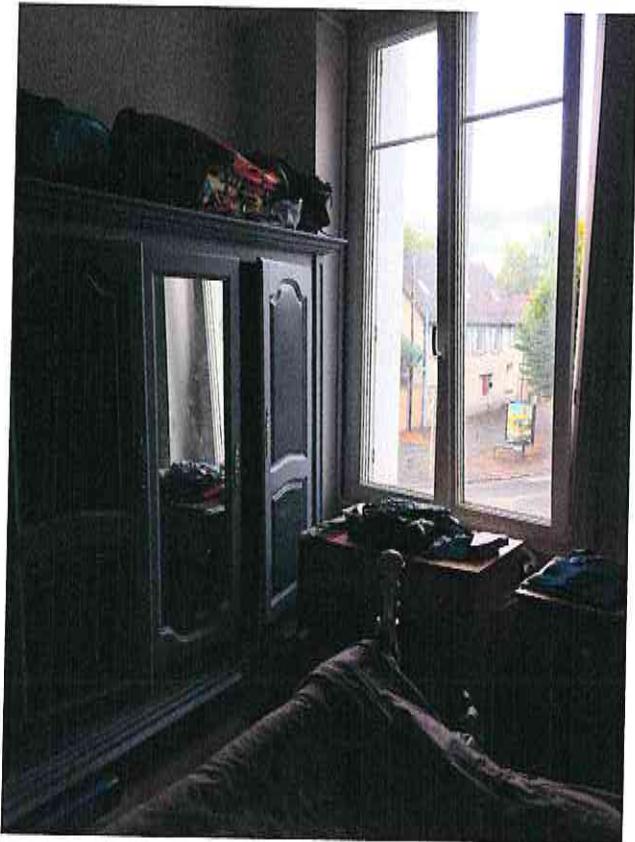
Les murs sont recouverts d'un papier peint .

Le plafond est peint et je vois les traces d'une fuite au centre.

Une fenêtre deux vantaux double vitrage en PVC blanc équipée de persiennes en extérieur.

Un radiateur gaz en fonte.





SURFACE HABITABLE DE L'APPARTEMENT : 63.06 m².

Au rez-de-chaussée de l'immeuble, au fond du couloir, à l'arrière de l'escalier, une CHAUDIERE gaz commune fixée au mur.



CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT :

L'appartement est actuellement occupé par Mme Riestra Carmen qui y vit seule (0665558900).

Elle est locataire depuis le mois de juin 2018 et verse un loyer de 480 euros (charges comprises) à Mr Dzellat-Nkoussou.

Elle n'a pas pu me fournir la copie de son bail au motif qu'elle ne sait plus où elle l'a rangé .

SYNDIC DE COPROPRIETE :

A ma connaissance , il n'y a pas de syndic de copropriété ce que m'a confirmé Mme Riestra .

Aujourd'hui, l'immeuble compte trois locataires au premier étage et deux personnes au second étage dont une personne qui déménage en septembre prochain. Les deux logements du rez- de- chaussée sont vides.

Mme VEZIN et moi-même avons terminé nos opérations à 16 heures.

Telles sont mes constatations.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, et à toutes fins utiles.

COUT TTC :

PV.....	294.16
SCT	7.67
TOTAL HT	301.83
TVA 20 %	60.36
TOTAL TTC.....	362.19

